3e Année. — N° 3 PARAIT LE SAMEDI 15 JANVIER 1887

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance :
Quatre Francs par An

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait

NOS PRIMES

A l'occasion du nouvel an, nous sommes heureux d'offrir, en prime, aux abonnés et aux lecteurs du

SISTERON-JOURNAL
(4 fr. par an)

une série au choix, d'objets utiles pour étrennes :

Montre métal blanc argenté, galon doré, repassée et réglée, pour homme. **7 50**
Montre boite nickel, repassée et réglée, pour dame. . . . . **12 fr.**
Réveil matin cannelé, anneau de suspension, marchant quarante-huit heures après avoir réveillée . . **5 fr.**
Pendules bois vernis, ornement cuivre poli, marchant huit jours. **4 fr.**
Bracelet semaine, mélal argenté. **3 50**
« Torsade » **1 fr.**
Rond de serviette, ruolz **3 fr.**
Timbales ruolz, 1er titre. . **4 50**
Cuillère à café, maillechor extra blanc, la douzaine. . . . . **18 fr.**
Couverts de table, mai lechor extra blanc, la douzaine. . . . . **30 fr.**
Six beaux couteaux de table, lame d'acier garantie, manche baguette en maillechor, extra blanc. . . . **7 fr.**
Un louche cueillère potage, métal extra blanc argenté, inoxida. à **4 fr.**

Tous ces articles sont de fabrication très soignée, ont une valeur commerciale de 40 pour 100 au dessus des prix, auxquels nos traités, nous permettent de les offrir à nos lecteurs et abonnés

Pour les expéditions au déhors, ajouter 50 centimes en plus des prix côtés.

(Les demandes de primes ne seront reçues que jusqu'à fin janvier).

AVIS, — Nous prions nos souscripteurs dont l'abonnement expire au mois de janvier, de vouloir bien le renouveler dans la quinzaine, s'ils ne veulent pas avoir d'interruption dans l'envoi du journal.

CHRONIQUE
Locale et Départementale

—o—

SISTERON

Nous avons reproduit le bruit que notre ville pourrait être atteinte par le projet de suppression des sous-préfectures préparé par M. Goblet.

Voici les raisons qui nous ont parté à penser et à déclarer qu'il n'y avait probablement là qu'un bruit sans consistance, que l'on pouvait familièrement qualifier de canard.

L'arrondissement de Sisteron, bien que très rapproché de Digne pour deux cantons, en possède trois autres qu'il est bien difficile de relier soit à Barcelonnette, soit à Forcalquier, soit à Digne.

Le canton de Turriers se trouve en effet à 60 kilomètres de Barcelonnette et si on l'annexait à cette sous-préfecture les communications et les rapports administratifs pourraient être considérés comme impossibles pendant les 6 mois d'hiver. Quant aux cantons de La Motte et de Noyers on ne pourrait songer qu'à les rattacher à Digne dont ils se trouveraient éloignés d'une distance de 50 à 60 kilomètres.

Sans prétendre que les communications soient impossibles avec Digne, dans de semblables conditions nous pensons qu'elles présenteraient toujours de très grandes difficultés. Il convient de remarquer, en outre, que le canton de Noyers ne saurait être relié à Forcalquier à cause du massif montagneux de Lure.

Puisque l'on veut absolument des remaniement dans les circonscriptions administratives de notr-région nous croyons qu'il serait beaucoup plus simple et plus logique de fondre les deux départements des Hautes et Basses-Alpes en un seul, qui prendrait le nom de département des Alpes, et dont le chef-lieu serait Sisteron.

Ce serait un moyen de récompenser enfin les sentiments républicains dont notre ville a toujours donné l'exemple.

Quel temps gris ! S'écrie quelquefois un de nos plus joyeux noctambules, et cela dans des circonstances que nous jugeons inutile de préciser. Cette interjection que nous lui empruntons en passant nous est arrachée par la température atrocement glaciale qui nous caresse désagréablement le nez depuis une huitaine.

C'est la période d'ennuis qui suit le Premier de l'An, ce jour de ruine et de corvée. Les enfants sont malades pour avoir fait de leur ventre un tombeau où ils ont enterré une énorme quantité de bonshommes en sucre et en chocolat !

Si les bébés sont malades, les hommes ne doivent pas mieux se porter à cette heure ; car, petits et grands, il faut avouer que nous venons de passer par une assez jolie série de ripailles, en ces jours tout remplis des dindes de Noël, des bonbons du Premier de l'An et des gâteaux des rois.

Car c'est à peine si nous finissons de fêter les rois.

La cérémonie du roi de la fève, que nous célébrons si joyeusement le 6 janvier, se célébrait chez les Romains dans les derniers jours de décembre, ils tiraient au sort avec des fèves à qui serait le roi du banquet. Cet usage était de tradition hellénique. C'est avec des fèves que les Grecs procédaient à l'élection de leurs magistrats.

Au milieu de tant de traditions disparues, si la fête profane de l'épiphanie subsiste toujours vivace c'est que, comme toutes les solennités du ventre, cette institution gastronomique est de force à résister à tous les bouleversements et à tous les déluges.

REVUE DE LA GARNISON

Samedi 8 janvier a eu lieu dans la cour de notre citadelle une cérémonie militaire bien imposante.

On sait que M. le Ministre de la Guerre avait fixé à ce jour la présentation du drapeau aux jeunes soldats des différents corps de troupe. Le drapeau étant confié à la garde du colonel la présentation effective n'a pu avoir lieu que pour l'unité principale, mais M. le Ministre avait prescrit à cette occasion une revue solennelle dans toutes les garnisons.

Autant pour se conformer à ces instructions que pour développer les sentiments patriotiques de notre garnisonet donner satisfaction à ceux de la population de Sisteron, M. le capitaine Rehm avait projeté de passer cette revue sur le cours de Provence.

Malheureusement la neige et le mauvais temps n'ont pas permis la réalisation de ce programme, qui aurait été si bien accueilli par tout le monde.

Malgré ce contre-temps, notre sympathique commandant de place a su donner à la fête militaire du 8 janvier tout l'éclat désirable.

A trois heures et demie M. le capitaine Rehm a passé en revue les troupes de la garnison. Après un défilé dans lequel les jeunes soldats ont montré beaucoup d'entrain et un degré d'instruction déjà avancée, il a, dans un discours vibrant de patriotisme, retracé les pages glorieuses de notre histoire que rappellent les quatre noms inscrit sur les drapeau du 141e régiment de ligne.

Ces noms : Saint-Domingue, Lutzen, Bautzen et Hanau, lui ont permis d'évoquer le souvenir d'époques où les vertus et les qualités militaires de notre race ont brillé d'un éclat incomparable.

Le cadre restreint de notre récit ne nous permet pas de reproduire tout entier ce brillant et patriotique discours, mais nous pouvons affirmer qu'il a produit un effet profond et durable sur nos jeunes soldats.

Effet d'autant plus durable que M. le capitaine Rehm sait non seulement se faire obéir aisément par ses subordonnés mais encore s'en faire aimer.

Les soins dont il entoure ses hommes, sa sollicitude pour leur bien-être, sa juste sévérité jointe à une grande bienveillance produisent chaque jour, petit à petit, une entente morale, une confiance réciproque dont le bien du service tire le plus grand profit.

Il est à peine besoin de dire que dans de telles conditions la santé des hommes ne cesse d'être excellente. Aussi depuis l'arrivée de M. Rehm et de sa compagnie dans notre ville aucun malade militaire n'est-il entré à l'hôpital de Sisteron.

Nous sommes heureux d'en adresser publiquement nos félicitations à M. le capitaine Rehm.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SISTERON

—o—

Opérations de l'année 1886

797 versements, dont 167 nouveaux.	299,293 56
780 remboursements, dont 120 pour solde	236,756 35
Excédent de Recette. . .	62,537 21

Le Caissier,
A. Besaudun.

ÉTAT-CIVIL
Du 9 au 14 Janvier 1887

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre M. Rivas (Philogène-Auguste-Henri) et Mlle Bouffiier (Hélène-Rose-Olympe).

Entre M. Vachier (Casimir-Philicien) et Mlle Perotti (Marguerite).

Entre M. Lazare (Saint-Just) et Mlle Rose-Marie Christophe.

DÉCÈS

Mlle Picollet (Catherine), agée de 22 ans.

DIGNE

On a appris ici avec une vive satisfaction la promotion au grade d'officier d'académie de M. Tartanson, chef de bureau à la préfecture, l'habile président de la musique de Digne, et de M. Isnard archiviste du département, vaillant secrétaire-adjoint de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

M. Isnard, qui joint à beaucoup de science et d'érudition, une modestie charmante, avait droit depuis longtemps à cette distinction, par les services qu'il rend au département ainsi qu'aux personnes qui s'occupent de recherches historiques et administratives.

Combien de familles sont dans le désespoir quand elles voient un de leurs membres atteint de phtisie. N'est-ce pas, en effet, terrible de voir un père de famille frappé par cette cruelle maladie, car, dans la plupart des cas, c'est lui qui fait vivre tous les siens, qu'il laisse quelquefois sans ressources en mourant.

Et le désespoir de ces pauvres parents qui ont élevé avec les plus grands soins et souvent à force de privations, des enfants qu'ils voient dépérir, atteints de ce terrible fléau.

© VILLE DE SISTERON

Il est vrai que l'on avait raison de se désespérer si l'on ignorait qu'il existe les Granules d'arséniate d'or dynamisé du Dr Addison, qui ont donné des résultats inespérés dans cette affection.

Des milliers de malades doivent aujourd'hui leur guérison à ce remède sans rival.

Le flacon, 6 francs. Dépôt général chez A. Gelin, pharmacien de 1re classe 30, rue Rochechouart, à Paris, qui expédie franco contre mandat de poste, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Tout flacon qui ne sera pas revêtu de l'étiquette portant le nom Dr Addison ainsi que la signature Gelin, sera de la contrefaçon.

HISTOIRE
DE SISTERON

D'après M. Edouard de Laplane

—o—

Ces pertes étaient incalculables. Non seulement les églises et les établissements religieux avaient été ravagés, mais les hôpitaux même n'avaient point été épargnés. Longtemps avant cette période désastreuse pour notre ville on comptait jusqu'à onze établissements de ce genre : quatre en ville et sept à l'extérieur. Mais à l'époque où nous sommes arrivés la plupart avaient déjà disparu ; le conseil se borna à demander la réédification de l'hôpital Gras et de l'hôpital Saint-Lazare.

La division ne tarda pas à se manifester encore d'une manière très vive entre protestants et catholiques. Les premiers introduisirent de nouveau des troupes dans la ville et, s'emparant du château, purent ainsi ouvrir les portes à plusieurs chefs distingués qui arrivèrent successivement avec leurs compagnies. Parmi eux se trouvait le père même du comte de Tende, Cypières, qui commandait toutes ces troupes et qui était alors le principal soutien de la religion réformée en Provence.

Cependant le comte de Tende avait reçu l'ordre de marcher contre les rebelles et de reprendre Sisteron. A la tête d'une armée de 15,000 hommes, il mit le siège devant la place avec dix pièces d'artillerie. Après de vaines tentatives pour gagner ou effrayer les rebelles, le comte de Tende ouvrit le feu sur la ville. Dès les premiers dégâts causés par l'artillerie, la garnison prit l'alarme. De nouvelles négociations furent engagées. Sur ces entrefaites, Cypières, qui était sorti de la place pour renforcer les postes d'alentour, rentra dans la ville avec six mille hommes et de la cavalerie. Dès lors tous les assiégés déclarèrent qu'ils ne songeaient plus qu'à se défendre. Le comte de Tende voulut cependant faire une dernière tentative ; il proposa une entrevue à Cypières, qui l'accepta. Les deux frères se rencontrèrent dans un pré non loin des Cordeliers.

GABRIEL DURAND.

(*A suivre.*)

Combien de jeunes gens, pleins de santé, qui mènent une vie agitée et « brûlent », selon l'expression vulgaire, la « chandelle par les deux bouts ! » Les femmes, le jeu, les nuits d'insomnie, tout cela épuise vite ; un beau jour, il survient une maladie grave, et le patient se relève impuissant, dégoûté de la vie. Alors, des idées de suicide. Que faire ! Songera-t-il au mariage ! Mais comment se présenter à la jeune épousée, usé, décrépit avant l'âge, impuissant ! N'existe-t-il donc aucun moyen de se régénérer, de réparer les folies de l'adolescence ou de la jeunesse ! Le moyen... voici :

Prenez les Gouttes régénératrices du Dr Samuel Thompson, qui restituent au système nerveux sa force première et guérissent toutes les affections par suite d'excès, sans exception.

Le flacon, 8 francs. Dépôt général, chez A. Gelin, pharmacien de 1re classe, 38, rue Rochechouart, à Paris, qui expédie franco contre mandat de poste, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Tout flacon qui ne sera pas revêtu de l'étiquette portant le nom Samuel Thompson ainsi que la signature Gelin, sera de la contrefaçon.

MADAGASCAR

—

On ne peut mettre le nez dans un journal quelconque sans voir Madagascar par ci, Madagascar par là. On est même allé, chez nous, jusqu'à désigner par ce nom, rendu vulgaire, certains établissements où les oisifs viveurs prétendent passer agréablement leur temps.

Voyons ce qu'est en réalité Madagascar :

Une grande île un peu plus vaste que la France et qui mesure 1,500 kilomètres de long sur 450 de large. Elle est distante de l'Afrique australe d'une centaine de lieues. Le sol de ce pays, fortement tourmenté, est traversé par une longue chaîne de montagnes, qui le parcourt du nord au sud. Peu de plaines, mais en revanche des vallées étroites sillonnées par des torrents qui, à l'époque des pluies, sont aussi fougueux que notre Durance. Ces cours d'eau, en débordant annuellement ravagent les meilleurs terrains et entretiennent, en arrivant au rivage, des marais insalubres. Aussi, les hautes régions sont-elles moins malsaines que les côtes, vrai foyer de fièvres pernicieuses.

Malgré le voisinage du continent noir, Madagascar ne possède pas les grands mammifères africains, éléphants, lions etc. Sa végétation est à part comme sa faune. Autrefois, cette île qui, dit-on, devait faire partie d'un continent disparu, nourrissait le géant des oiseaux, l'épiornis, dont l'espèce paraît aujourd'hui complètement éteinte.

L'épiornis rivalisait de taille avec la girafe; ses œufs, d'une capacité de neuf litres, représentaient en gros-seur plus de douze douzaines d'œufs de poule. Les naturels ont fait à cet oiseau, dépourvu d'ailes et non armé pour la défense, une guerre acharné, qui en a détruit l'espèce.

Si nos montagnes possédaient semblable gibier quelle jubilation pour nos vrais disciples de Nemrod quand ils verraient se dresser devant eux pareil animal ! — J'te le placarde, dirait l'un ; je l'éteins dirait l'autre : pif ! pan ! pan ! pan ! pan ! — Tayau ! Clairon ! apporte. Ce n'est pas dans la poche du veston le mieux fait, ni dans le carnier-malle de certains chasseurs qu'il serait possible de transporter le produit de la chasse. Il ne faudrait rien moins que le charreton et la mule du plus proche bastidon. Quelle rentrée triomphale en ville ne ferait-on pas ! Quelle *nopce* et quel festin ensuite ! Vrai ! j'en suis à envier les Madécasses contemporains de l'épiornis.

Laissons nos illusions d'un instant et rentrons dans le domaine des choses réelles.

La population de Madagascar se compose de deux races opposées : les pacifiques Malgaches, d'origine cafre, et les belliqueux Hovas, aujourd'hui les dominateurs du pays, d'origine malaise. Les premiers habitent les basses régions, les seconds occupent les hauts plateaux. Ces derniers, civilisés et instruits par les missionnaires anglais, sont cruels et passés maîtres en fait de fourberie. Ils savent se servir des armes perfectionnées de l'Européen et ne dédaignent pas même de faire usage du poison. L'île produit, pour la nourriture de ses habitants, du riz, des patates et des ignames. Triste pays et maigres légumes nous dira-t-on ! Que pouvons-nous aller faire dans cette galère ? Si les Français ont songé à s'établir à Madagascar, c'est bien par nécessité.

Avant le percement de l'isthme de Suez, la grande île qui nous occupe en ce moment se trouvait sur l'ancienne route des Indes, par le cap de Bonne-Espérance. Aujourd'hui encore, Madagascar se trouve sur la ligne de navigation établie entre la France et Nouméa par l'Australie. Or, nous avions forcément besoin, dans ces contrées lointaines, d'un port de relâche avec des dépôts de charbon pour alimenter nos vaisseaux. La Réunion eût bien fait notre affaire : le pays était sain, et là nous n'aurions eu à lutter contre aucun ennemi. Mais la Réunion n'a pas de port et il nous a fallu en acquérir un à Madagascar. C'est la baie de Diégo-Suarez qui nous a été cédée à l'amiable par le traité de 1885.

Il y a là une admirable station navale d'où nos navires de guerre peuvent aller en peu de temps et, en cas de besoin, protéger nos nationaux de la mer des Indes et de la côte orientale de l'Afrique. Et pour que d'autres puissances ne fussent point tentées d'établir dans ces parages une domination rivale qui pourrait nous causer de graves préjudices, la France a proclamé à Madagascar son droit supérieur de tutelle politique et commerciale, droit qu'elle saurait au besoin faire respecter par les armes. Les turbulents Hovas, excités par ceux qui nous jalousent, ont essayé de revenir sur l'abandon des terres qu'ils nous avaient concédes. Ils ne voulaient point se rendre à nos bons arguments politiques. Il a fallu que la voix du Brutal leur fît entendre raison. Telles sont les causes de l'expédition de Madagascar.

Bonaventure.

Académie Littéraire & Musicale
DE FRANCE

Comité d'honneur : Madame Juliette Lambert, Théodore de Banville, François Coppée, Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme. — *Présidents :* M. Alfred de Besancenet, de la société des gens de lettres ; M. A. DECQ, officier d'académie, compositeur de musique et professeur aux écoles communales de la ville de Paris. — Georges d'Olne, *directeur.*

Bureau et administration : Paris, rue du Four-Saint-Germain, 43.

L'Académie Littéraire et Musicale de France a pour but de mettre en lumière les littérateurs et les compositeurs de musique qui, par suite de manque publicité, restent trop souvent dans l'ombre.

L'Académie organise des concours de tous genres, afin que littérateur ou musicien puisse choisir un sujet selon ses aptitudes ; mais elle est impartiale et sait récompenser chacun selon ses mérites.

L'Académie donne des séances mensuelles et proclame en séance solennelle les noms des lauréats : ceux-ci sont admis à y réciter ou exécuter leurs œuvres.

L'Académie est un lien entre tous ceux qui cultivent les muses ; elle encourage les jeunes, et toute demande de conseils adressée au comité reçoit immédiatement sa réponse.

Enfin, *l'Académie* se fait un devoir d'agréer dans son sein littérateurs et musiciens désireux de parvenir et qui veulent se servir de son intermédiaire.

Aucune cotisation : la porte est ouverte à tous, le désir d'être utile et de plaire, passant, aux yeux de la direction, avant les soucis pécuniaires.

Pour faire partie de *l'Académie litté-*

Feuilleton de SISTERON-JOURNAL

(5)

LE MÉDECIN DE COTONNE

— On descendit Antonio à terre. Les avirons du Paoli et quelques branches d'arbres servirent à confectionner un brancard sur lequel on étendit mon frère.

Il était mourant quand nous entrâmes à la maison.

On manda en toute hâte notre père qui donnait ses soins à un malade du village. Il arriva pour recevoir le dernier soupir de son enfant.

A cet endroit de son récit, l'officier, vivement ému, se recueillit un moment.

Thomasso continua :

— Antonio mort, la justice s'empara de l'affaire. Greppo, arrêté non sans peine, fut traduit devant les Assises et condamné à mort. Voici des journaux du temps qui relatent le jugement et la catastrophe qu'il provoqua.

Le vieux serviteur prit un journal sur le bureau et lut :

« Un incident douloureux a marqué la « dernière audience des assises d'Ajaccio. « Dès que le président du tribunal eut pro- « noncé la sentence qui condamnait à mort « Greppo X... pour assassinat commis avec « préméditation, on entendit dans l'audi- « toire un grand cri, suivi aussitôt d'un tu- « multe. Le condamné devint extrêmement « pâle, il se dressa sur son banc et, dans l'é- « cartement de la foule, vit passer, soutenu « par deux hommes, son fils ensanglanté qui, « dans un dernier spasme lui lança ces « mots : «Mon père, vous êtes deux fois as- « sassin! » et mourut la main étendue comme « pour le maudire. »

Tel est le récit de la mort de Mattei, l'ami intime d'Antonio, dit Thomasso en reposant le journal. Greppo vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Votre grand-père, élevé à Paris, n'ayant plus les mêmes idées que nous sur la vengeance, se refusa à déclarer la vendetta à la famille du criminel. Il la trouvait assez atteinte par la condamnation et la mort de deux de ses membres, et ne la jugeait pas responsable du meurtre que nous pleurions. Il ne pouvait croire que sa vie ou celle d'un des siens fût menacée, quoiqu'on lui eût répété les paroles proférées par Leone, le frère de l'assassin, le jour même du jugement.

— En effet, reprit l'officier, sorti de son recueillement, Leone avait dit en sortant du tribunal : « Le médecin de Cotonne ne soignera plus guère de malades, et toute sa science ne le préservera pas de la maladie qui l'attend. » Ce propos, rapporté à mon père, n'avait provoqué que cette réponse :

— Ma vie est à Dieu et à ceux qui souffrent.

Ma mère obtint cependant de lui qu'il ne sortît plus seul la nuit pour aller voir ses malades.

— L'été se passa ainsi, continua le Corse, et les appréhensions, causées par la menace de Leone, se calmaient un peu.

L'hiver arriva, et avec lui une vie plus sédentaire pour le médecin de Cotonne. Le frère de Greppo n'avait pas reparu au village, et notre mère paraissait se souvenir seule de la catastrophe qui avait fait chez nous une place vide.

Un soir, il y avait juste un an que le deuil était à la maison, nous étions fort tristes et notre mère pleurait en silence, quand un voisin pénétra chez nous et pria le médecin de Cotonne de venir soigner une femme qui venait de se casser la jambe. Notre père hésitait, mais dès qu'on lui eut dit que c'était la femme de Leone qui réclamait ses soins, il n'hésita plus.

— On se doit à tous les malheureux, et celle-là l'est deux fois, dit-il.

— Attends au moins le retour de Thomasso, hasarda sa femme.

— Thomasso peut tarder, et je n'ai pas le droit de faire attendre quelqu'un qui souffre.

(*A suivre.*)

© VILLE DE SISTERON

raire et musicale de France, il suffit d'envoyer un morceau (poésie, prose ou musique) justifiant des capacités de l'auteur ou du compositeur ; joindre *deux francs* pour droit de diplôme ; ce diplôme est signé et envoyé dans les trois jours qui suivent la demande. On peut néanmoins, faire partie de *l'Académie littéraire et musicale de France* sans posséder le diplôme, si le talent de l'auteur ou du compositeur a été reconnu dans les manuscrits qu'il a envoyés.

ON DEMANDE
UN
APPRENTI PEINTRE

S'adresser à M HONNORAT rue Droite, à Sisteron.

Des souvenirs pénibles.

Vingt ans de maladie : quelles dépenses ! quelles espérances déçues ! Et voyez pourtant comme il aurait fallu peu de chose pour épargner tout cela aux deux signataires des lettres suivantes : Bouloire (Sarthe). Trente Pilules Suisses ont suffi pour me guérir complètement d'une gastralgie qui me faisait souffrir horriblement depuis vingt ans. (La boîte de 50 Pilules Suisses coûte 1 fr. 50.) On me considérait comme incurable et les remèdes les plus coûteux ne m'avaient produit aucun résultat. Eugène Aubert. Brinon-sur-Sauldre (Cher). Je suis atteinte d'une gastrite depuis plus de vingt ans ; aucun remède ne m'avait soulagée ; les Pilules Suisses à 1 fr. 50 seules m'ont fait beaucoup de bien. A M. Hertzog pharmacien, 20, rue de Grammont, à Paris. Mme Corneau. Légalisation des signatures par les mairies.

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Paris, 12 Janvier.

Malgré la meilleure tenue des fonds internationaux, nos rentes sont faibles ; ce qui indique que la lourdeur de notre marché tient à des causes toutes spéciales ; 3 0/0 82,27. 4 1/2 0/0 110,10.

L'action du Crédit Foncier varie de 1395 à 1402,50 ex-coupon. Les obligations foncières et communales à lots ne se ressentent nullement des hésitations de la place. Les achats sont très actifs par suite des disponibilités qui existent au commencement de l'année.

La Société générale est à 472,50. La participation à toutes les grandes affaires et ses heureux débuts au commencement de la campagne de 1887 lui vaudront de meilleurs cours

L'action de la Société de Dépôts et Comptes courants se tient ferme à 600 et 602,50. Ce titre est très en faveur en raison de son revenu élevé qui atteint 6 1/2 0/0.

On sait que c'est le 15 courant qu'aura lieu la souscription aux 94.000 obligations des Chemins brésiliens. Un calcul bien simple montre l'intérêt que les porteurs d'obligations anciennes ont à les convertir contre des obligations nouvelles : le porteur de 7 obligations 5 0/0 qui fera l'échange recevra d'abord 7 obligations 4 1/2 0/0 à 440 plus une soulte de 60 francs par titre soit 420 francs pour 7 obligations

En ajoutant 20 fr. il aura une huitième obligation et il augmentera son revenu annuel de 5 fr. et son capital de remboursement de 500 fr.

La Banque d'escompte reprend à 508,75.

Les plus spéciales A B de l'Assurance financière voient leur clientèle s'accroître en raison des avantages qu'elles offrent.

Le Panama fait 405.

Les actions des chemins de fer restent stationnaires. Les obligations sont en voie.

Continuerez-vous donc à souffrir d'indigestions, de faiblesse, de névralgies... lorsque quelques francs dépensés pour du Hop-Bitters peuvent vous soulager et vous remettre peu à peu. Voyez les milliers de guérisons obtenues et cessez d'être votre propre bourreau,

Monsieur,

Envoyez-moi de suite deux autres flacons de Hop-Bitters pour ma mère. Les deux premiers flacons lui ont fait beaucoup de bien, elle reprend des forces et ses névralgies disparaissent. Je pense que toute sa maladie provient d'une mauvaise digestion, et le Hop-Bitters lui ayant donné l'appétit, etc.

DELAIRE,
37, rue Oberkampf.

Paris, 28 janvier 1886.

LA GRÊLE

ASSURANCE contre la Grêle demande des Agents. Fortes remises. Ecrire au Directeur, boulevard Magenta, 166, Paris.

AVIS DU DOCTEUR

L'action bienfaisante du généreux vin de Banyuls associée aux propriétés toniques et stimulantes du quinquina et à la vertu fortifiante de la viande, font du **Beef-Lavoix** le meilleur réparateur des forces épuisées, il augmente l'appétit sans irriter l'estomac ; il est indispensable à l'âge de la croissance et du développement, aux constitutions affaiblies ou délabrées, aux enfants chétifs, aux mères pendant la grossesse et et l'allaitement, aux vieillards, aux convalescents, aux blessés. Lisez cette attestation émanant d'un homme de science d'une incontestable autorité.

M

Plusieurs de mes clientes ont pris de votre BEEF ; elles s'en sont bien trouvées. Cet aliment réparateur m'a surtout été utile pour modifier la sécrétion du lait chez les femmes chétives qui certainement ne doivent qu'au BEEF d'avoir pu nourrir leurs enfants elles-mêmes.

Paris, 24 novembre 1884.
DOCTEUR E. VAISSETTE,
Professeur d'accouchement, 29, boulevard des Batignolles.

LE JOURNAL DU PEUPLE

Contient dans chaque numéro une revue hebdomadaire des faits politiques, plusieurs chroniques littéraires, et ecientifiques, un courrier des théâtres, des problèmes, jeux d'esprit, etc.

Prix de l'abonnement : à l'édition hebdomadaire 4 francs par an ; 2 fr. 25 pour six mois ; 1 fr. 25 pour trois mois.

Voulez-vous, aimable lectrice, un journal de modes bien fait, bien imprimé, rempli de gravures, de patrons, vous donnant le moyen d'être élégante sans jeter l'argent par la fenêtre? Prenez *La Saison*, journal illustré des Dames : vous y trouverez les dessins, très bien venus et très clairement expliqués, des dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, des patrons en grandeur naturelle et des dessins de broderie à foison. Et quand on pense que l'on peut avoir tout cela pour la modique somme de sept francs par an et de seize francs si l'on désire recevoir en outre 36 planches coloriées ! Il importe de le remarquer, *La Saison* n'est pas un de ces journaux nouveaux-nés qui font de grands sacrifices pour amorcer le lecteur. C'est un recueil connu, comptant dix-neuf années d'existence et de succès toujours croissant.

Afin de permettre à tous de juger de la supériorité de ce journal, un numéro sera envoyé gratuitement aux personnes qui en feront la demande au Directeur de *La Saison*, 25, rue de Lille, à Paris.

ASSORTIMENT COMPLET
DE
VIGNES AMÉRICAINES FRANCAISES ET FRANCO-AMÉRICAINES

Jacquez raciné,
Riparia raciné, Othello, petit Bouchet raciné,
Aramon raciné et autres espèces.

S'adresser à **M. Adolphe JOURDAN**, pépiniériste à Forcalquier.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de Sisteron

DEUXIÈME AVIS

MM. les créanciers de la faillite de Célestin LATIL, aubergiste et marchand de vin à Sisteron, sont de nouveau prévenus conformément à l'article 493 du code de commerce, que la vérification des créances aura lieu le 24 janvier 1887, à dix heures du matin, dans une des salles du tribunal de Sisteron, contradictoirement entre le créancier ou son fondé de pouvoir et le syndic, en présence de M. Jeanselme, juge-commissaire et dans le cas où elle ne pourrait s'achever le dit jour elle sera continuée les jours suivants.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, au syndic de la dite faillite et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal sur récépissé.

Pour extrait conformé :
Le Greffier du Tribunal,
A. GIRAUD

ÉTUDE
DE
Me ERNEST RÉMUSAT
Docteur en droit, avoué
A SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE

PAR

Expropriation forcée

Il sera procédé :

Le mercredi SEIZE février MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au Palais de Justice de la dite ville, à deux heures de l'après-midi, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après, situés sur le territoire de la commune de Volonne, canton dudit arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

DÉSIGNATION
DES
IMMEUBLES A VENDRE

PREMIER LOT

Partie d'écurie et grenier à foin, avec pièce de terre en nature de pré, confrontant Victor et Léon Heyriès, portée au plan cadastral, sous les numéros 1,127, 1,127et 1,128 section A, d'une contenance de quatre-vingt-onze centiares, au lieu dit le Plan.

Mise à prix : cinq francs,
ci. . . . . 5 fr.

DEUXIÈME LOT

Partie de maison, au lieu dit le Bourg, composée d'un premier et second étages, avec grenier au-dessus, cave et écurie, numéros 245 p, 245 p, 242 et 242 de la section E, d'une superficie approximative de quatre-vingt-trois centiares, confrontant du nord Bec, du midi Heyriès et du couchant rue. Ladite maison actuellement occupée par un sieur Jullien, boucher.

Mise à prix : cinquante francs,
ci. . . . . 50 fr.

TROISIÈME LOT

Pièce de terre, au lieu dit le Bourg, en nature de jardin, avec écurie et grenier au-dessus, numéros 205, 206 et 206 section E, d'une contenance de deux ares deux centiares environ, confrontant du nord rue, couchant la chapelle, levant Brémond.

Mise à prix : cinquante francs,
ci. . . . . 50 fr.

QUATRIÈME LOT

Vigne et terre, quartier de Saint-Jean, numero 505 de la section A, d'une contenance approximative de dix-huit ares, confrontant; couchant chemin, au levant Pauchon.

Mise à prix : cinquante fr. ci. . 50 fr

CINQUIÈME LOT

Vigne au lieu dit Saint-Jean, n° 722 p, de la section A, d'une contenance de trente-trois ares quarante-neuf centiares environ, confrontant du levant route de Digne à Sisteron, levant et midi canal.

Mise à prix : cinquante francs,
ci. . . . . 50 fr.

SIXIÈME LOT

Propriété en nature de vigne, terre labourable en vigne, sous les numéros 1,123, 1,123 p, 1,124 p, 1,127 p, 1,308, section A, d'une contenance de quatre-vingt-quatorze ares un centiare, confrontant du levant Heyriès Victor et Léon et du couchant Nicolas.

Mise à prix : cent francs,
ci . . . . . 100 fr.

SEPTIÈME LOT

Labour au lieu dit Saint-Jean, numéro 1,401, de la section B, d'une contenance de quatorze ares quarante centiares, confrontant du nord route de Sisteron à Digne, du couchant Gallissian.

Mise à prix : cinquante francs,
ci. . . . . 50 fr.

HUITIÈME LOT

Vigne, terre, oliviers, bruyère et vague avec bâtiment rural, composé d'un rez-de-chaussée et chambre au premier, numéros 783, 784, 786, 792, 785 et 793 de la section B, au lieu dit Coste-Rousse, d'une contenance approximative de un hectare cinquante-six ares quatre-vingts centiares; confrontant au nord et au midi chemin rural.

Mise à prix : trois cents francs,
ci . . . . . 300 fr.

NEUVIÈME LOT

Vigne, terre, oliviers, au lieu dit Saint-Martin, numéro 873 de la section B, d'une contenance de vingt-huit ares soixante-huit centiares, confrontant au nord chemin, du couchant vallon de Saint-Martin, au midi canal.

Mise à prix : cinquante francs,
ci. . . . . 50 fr.

DIXIÈME LOT

Parcelle en nature de labour, au lieu dit Saint-Martin, numéro 910 p, de la section B, d'une contenance d'un are trois centiares, confrontant du couchant, route de Sisteron à Digne et du nord canal.

Mise à prix : cinq francs,
ci . . . . . 5 fr.

ONZIÈME LOT

Vague et labour au lieu dit, les Courbes, numéros 1,163, 1,164 et 1,165 de la section B, d'une contenance de dix-sept ares cinquante centiares, confrontant au nord chemin, au couchant ravin des Combes, midi ravin de la Grave.

Mise à prix : dix francs,
ci . . . . . 10 fr.

DOUZIÈME LOT

Propriété en nature de pré, numéro 1,325 p de la section B, d'une contenance approximative de onze ares dix centiares, confrontant au nord chemin, midi canal et levant Barthélemy.

Mise à prix : cent francs,
ci . . . . . 100 fr.

TREIZIÈME LOT

Labour au lieu dit Sainte-Catherine, numéro 1,505 de la section B, d'une contenance approximative de dix ares quatre-vingt-quatorze centiares, confrontant au levant Bec et au couchant Gallissian.

Mise à prix : dix francs,
ci . . . . . 10 fr.

QUATORZIÈME LOT

Labour au lieu dit La Croué, numéro 74, de la section D, d'une contenance approximative de sept ares vingt-deux centiares, confrontant au couchant Alquier et au levant ravin.

Mise à prix : cinq francs, ci, 5 fr.

QUINZIÈME LOT

Pièce de terre, au lieu dit le plan, en nature de vague, vigne et terre, numéros 1,093, 1,094, 1,095, section A, d'une contenance approximative de dix-neuf ares quarante-quatre centiares, confrontant au midi et au nord Pert.

Mise à prix : cinquante francs,
ci . . . . . 50 fr.

© VILLE DE SISTERON

SEIZIEME LOT

Bruyère, numéro 110 p de la section A, d'une contenance approximative de quatre-vingts ares, confrontant ravin, au quartier du champ de Laure.

Mise à prix : un franc,
ci . . . . . 1 fr.

DIX-SEPTIEME LOT

Terre labourable au quartier de Sainte-Catherine, numéros 1,368, 1,369 de la section B, d'une contenance approximative de quatorze ares soixante-dix-huit centiares, confrontant du midi et du couchant la Durance.

Mise à prix : cinquante francs,
ci . . . . . 50 fr.

DIX-HUITIEME LOT

Pièce de terre en nature de terre, oliviers, au lieu dit La Croué, d'une contenance approximative de neuf ares quatre-vingt-dix centiares, numéro 108, de la section D, confrontant du couchant chemin.

Mise à prix : cinq francs,
ci . . . . . 5 fr.

DIX-NEUVIEME LOT

Pièce de terre en nature de terre, oliviers, au lieu dit Saint-Martin, numéro 874 de la section B, d'une contenance de neuf ares trente-quatre centiares, confrontant du midi canal, au nord chemin.

Mise à prix : dix francs,
ci . . . . . 10 fr.

Ces immeubles ont été saisis et la vente en est poursuivie à la requête de :

Sieur BÉRARD (Henri), escompteur, domicilié et demeurant à Sisteron, ayant pour avoué Me Ernest REMUSAT, un de ceux exerçant près le tribunal civil séant à Sisteron ;

Contre :

Sieur BONNAFOUX (Simon-Joseph), autrefois négociant à Volonne et maintenant surveillant de travaux, domicilié et demeurant à Digne, suivant procès-verbal de saisie de RIVAS, huissier, à Sisteron, à la date des vingt-six, vingt-sept et vingt-huit octobre dernier, enregistré, visé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, volume 36, numéro 8, après dénonciation à la partie saisie ;

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art. six cent quatre-vingt-seize du code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef duquel il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription, avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclusion.

L'avoué poursuivant,

E. RÉMUSAT.

Enregistré à Sisteron, le treize janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, Folio 55 recto, case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Signé : DE REBOUL.

A CÉDER

De suite pour cause de départ **Magasin** de **Lingerie, Mercerie et Modes**, situe rue Saunerie.

S'adresser au bureau du journal

ANNUAIRE
ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL
Des Basses-Alpes
PAR
M. FERDINAND TARTANSON
Chef de Bureau à la Préfecture des Bases-Alpes
Secrétaire-Rédacteur du Conseil général et de la Commission départemental

Prix : DEUX francs

—o—

L'ouvrage que **M. Tartanson**, offre au public, répond à un réel besoin et comble une lacune. Rien n'a été négligé pour en faire un livre, non seulement utile, mais encore indispensable. Les renseignements administratif et commerciaux contenu dans ce petit *Bottin Bas-Alpin*, ont été puisés aux meilleures sources et soigneusement contrôlés.

En vente chez tous les libraires du Département.

VINS ET SPIRITUEUX

FABRIQUE
De Sirops, Liqueurs et Boissons gazeuses
ENTREPOT DE BIÈRES

A. GIRAUD & B. ICARD
Rue Saunerie, (Maison GIRAUD)
SISTERON

L'outillage perfectionné, dont dispose cette maison, qui vient de se créer, lui permet de livrer à ses Client des produits irréprochables, à des prix très modérés.

LISEZ TOUS LES DIMANCHES

LE PANTHÉON DES COIFFEURS
ET DES PARFUMEURS ILLUSTRÉ

Qui contient des articles professionnels, des leçons de coiffure, correspondances, coiffures pour bals et soirées, vers, variétés, charades, etc., etc.

Tirage : 50,000 exemplaires

Ce journal, qui est l'unique en son genre, se recommande aux coiffeurs.

Abonnements : Un an, 6 fr. — Rédaction : 56, rue Sainte, Marseille.

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

rend aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égale. Son parfum est riche et exquis. "UNE SEULE BOUTEILLE M'A SUFFI" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont repris leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une teinture. 92, Boulevard Sébastopol, Paris.

SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS, PARFUMEURS, ET PHARMACIENS ANGLAIS.

CERTIFICATS DE VIE
A l'usage des victimes du Coup d'Etat

FACTURES POUR BUREAU DE TABACS
En vente à l'imprimerie du Journal.

Hop Bitters

LE MEILLEUR REMÈDE QUI AIT ÉTÉ C

Composé de Houblon, — les meilleures, les plus mûres et les plus précieuses tonant, en outre, les propriétés d'un ... toniques amers qui en sang par excellence et la santé.

Aucune maladie, aucune résister à cet Amer, son action

Buchu, Ch anciennes, les pl médecines du m curatives les plu font le Dépu meilleur restau

santé délabrée étant variée et

BIEN EXIGER LA BOUTEILLE DONT LE FAC-SIMILE EST CI-CONTRE

Aucune médecine n'est aussi facile à prendre, et sûre dans son administration, que celle en forme liquide, et en ceci, le Hop Bitters est unsere la plus pure, la plus certaine et la moins chère. — Essayez-en.

UNE DE HO ÉCON PLUS DE MÉDI

Il gu les ma l'estom nerfs, des int foie, de etc., et seront un cas rait pas toutaux lagé, o conque rait que Bitters quoi que de nuis sa compl

AVIS : L'adoption universelle et l'action salutaire, surprenante de Bitters l'ont rendu tellement populaire, et la demande en est devenue tellement grande, que plusieurs personnes, peu scrupuleuses, se sont mises à contrefaire cet article, dans l'espoir de tromper les honnêtes gens en les engageant à acheter leur drogue au lieu et place du véritable Hop Bitters. Prenez toutes ces drogues sophistiquées, quel que soit le nom sous lequel on vous les offrira, et n'employer que le Véritable Hop Bitters Américain, qui se vend dans de grandes bouteilles carrées à panneaux, couleur d'ambre, portant le nom du docteur Soule moulé dans le verre, sur les côtés, étiquette blanche imprimée en lettres noires, avec une grappe de houblon en couleur verte ; sur l'autre côté, étiquette jaune, avec le mode d'emploi imprimé en lettres rouges en Français et en Anglais.

C'est de cette seule façon que le Véritable Hop Bitters est vendu.

NOTA. — Si votre pharmacien ne peut pas vous livrer de Hop Bitters, adressez un mandat-poste à M. ACARD, pharmacien, à Mandé, près Paris, et vous recevrez de suite, franco, les quantités que vous demanderez — 5 fr. le flacon.

Pour éviter la fraude, on est prié de laisser les bouteilles vides plutôt que de les jeter.

CHAPELLERIE FINE
Modes de Paris

A. CAULET
Successeur de BAROU
Rue Droite, Sisteron.

Culture Horticole
ARBRES FRUITIERS et d'ornement

GRAINES
Potagères, Fourragères et de Fleurs

J.B. ROLLAND
SISTERON

Horlogerie & Bijouterie

ASSORTIMENT
DE
Pendules, Réveille-Matin et Montres
EN TOUS GENRES

BIJOUX OR & ARGENT

Spécialité de Pierres de Digne

ARTICLES DE MARIAGE

—o—

E. Chauvin
RUE DROITE, SISTERON

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

Certifiée conforme — Le gérant, — Vu pour la légalisation la de signature ci-contre, — Maire,

© VILLE DE SISTERON